

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)

SÉANCE du 28.05.2019

Date de convocation 20.05.2019
Date d'affichage 20.05.2019

Nombre de conseillers : En exercice 09
Quorum 05
Présents 08
Votants 08

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE dûment convoqué le vingt mai s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard LECOT, Maire.

Étaient présents : MM. AUBERT Patrick et GAROT Rémi, adjoints,
Mme PAILLARD Nelly, MM. BEAUMONT David, HOUTIN Jean-Christophe, Mmes CHAUDET Denise et TCHERTAN Viorika.
Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents excusés : M. MALLE Anthony.

Le Conseil Municipal a désigné M. GAROT Rémi, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

*** Approbation du compte-rendu de la réunion du 21 mars 2019.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 21 mars 2018.

*** Délib 2019-05-01 : Désignation des nouveaux membres du conseil municipal appelés à siéger au CCAS**

CONSIDERANT :

- Le décès de Mme FLOURE Martine, membre du Conseil Municipal et membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S., au sein duquel elle a été élue par le Conseil Municipal de la Ville de La Chapelle Craonnaise dans sa séance du 10 avril 2014,
- Qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation de l'ensemble des élus, conformément aux dispositions de l'article R.123-9 du Code de l'action sociale et des familles, selon lequel « Dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune liste, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus dans les conditions prévues par la présente sous-section »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Procède à une nouvelle élection de l'ensemble des administrateurs élus,

Désigne les 4 délégués suivants :

- HOUTIN Jean-Christophe,
- GAROT Rémi,
- CHAUDET Denise,
- TCHERTAN Viorika,

*** Délib 2019-05-02 : ANNULE ET REMPLACE DEL 2019-03-08 : Groupement d'achat d'un desherbeur thermique**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter un desherbeur thermique avec trois autres communes alentours : Simplé, Cosmes et Denazé.

La répartition des frais d'achat et d'entretien se fera, au prorata du nombre d'habitants de chaque commune au 01/01/2019 (source INSEE).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis demandé par la commune de Simplé auprès d'AutoAgri 260 pour un montant de 2 550,00 € HT soit 3 060,00 € TTC.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal :

Approuve le Groupement d'achat, tel que décrit ci-dessus,

Accepte que la commune de SIMPLÉ, représentée par son maire en exercice, assure la coordination du groupement de commande et le rôle de pouvoir adjudicateur

Valide le devis proposé par la mairie de Simplé pour un montant TTC de 3 060,00 €

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande et toutes les pièces s'y rapportant.

*** Délib 2019-05-03 : Avis sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de COSSÉ-LE-VIVIEN**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération n°2019-05-04-09 D du 04 avril 2019 de la commune de COSSÉ-LE-VIVIEN et diffuse le CD de révision du Plan Local d'Urbanisme de COSSÉ-LE-VIVIEN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de COSSÉ-LE-VIVIEN.

*** Délib 2019-05-04 : Recensement de la Population 2020 : nomination d'un coordonnateur communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recensement de la population de La Chapelle Craonnaise aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020.

Il convient de nommer un coordonnateur communal en charge de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement de Janvier 2020.

M. le Maire propose de désigner la secrétaire de mairie, Mme DUVAL Anne-Sophie à ce poste. Elle sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Emet un avis favorable à la nomination de Mme DUVAL Anne-Sophie au poste de coordonnateur communal,

*** Appel à la solidarité pour la restauration de Notre-Dame de Paris**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appel à la solidarité pour la restauration de Notre-Dame de Paris a été lancé par l'AMF.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas participer à cet appel à la solidarité au vue de la situation actuelle, à savoir, le coût des travaux de restauration n'est toujours pas connu et qu'il y a déjà près d'un milliard d'euros recueillis.

*** Demande de subvention « bourse de mobilité pour stage professionnel – Mme COURNEZ Aelaïg»**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de bourse, en date du 26 mars 2019, de Mme Aelaïg COURNEZ.

Mme COURNEZ, habitante de La Chapelle Craonnaise sollicite l'aide financière communale dans le cadre d'un stage professionnel de 3 mois en Ecosse. Ce stage est indispensable à la validation de son diplôme d'ingénieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

REFUSE d'accorder une subvention exceptionnelle à Mme COURNEZ Aélaïg, pour son stage professionnel à l'étranger,
PROPOSE de transmettre cette demande au CCAS de La Chapelle Craonnaise, qui correspond plus au caractère social de cette demande.

*** Etude pour l'intégration de la prime de fin d'année dans le RIFSEEP (régime indemnitaire)**

N'ayant pas été en mesure de retrouver de délibération antérieure à 1984 concernant l'attribution de la prime de fin d'année, la préfecture nous informe que les agents de la Chapelle Craonnaise ne pourrons plus en bénéficier.

La prime de fin d'année pourrait donc être intégrer dans le RIFSEEP, régime indemnitaire déjà mis en place par délibération du 02/02/2017, modifié par la délibération du 18/12/2018 (intégration du CIA).

Pour rappel : Le RIFSEEP se décompose en 2 : l'**IFSE** et le **CIA**

L'**IFSE** est une prime mensuelle attribuée en fonction du niveau de responsabilité, de compétence, d'expérience et de technicité de l'agent.

Le **CIA** est une prime annuelle attribuée en fonction du résultat de l'entretien professionnel annuel. Il récompense la manière de servir, l'implication dans le service, la disponibilité au regard des missions et la qualité du service rendu.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer la prime de fin d'année au **CIA**.

Le Conseil Municipal valide cette proposition et décide des montants à accorder afin de soumettre un projet de délibération au Comité Technique qui se réunira le 21/06/19. La délibération sera prise au prochain Conseil Municipal selon l'avis du Comité Technique.

Questions Diverses

*** Compte rendu commission travaux du 22/05/2019 - réfection salle des fêtes**

Dans le cadre de l'étude sur la réfection de la salle des fêtes, la commission bâtiment s'est réunie afin de définir précisément le cahier des charges afin de solliciter une AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage). Dans un premier temps il convient de rechercher les diagnostics amiante et plomb, les plans de la salle et le diagnostic énergétique.

Un chiffrage pour estimer le montant total des travaux va être réalisé afin d'estimer un montant de maitrise d'œuvre pour définir le mode de recrutement de celle-ci.

*** Avancement du projet « cheminement doux route de Denazé »**

L'ouverture des plis concernant le projet « cheminement doux route de Denazé » a eu lieu le 28/05/19 à 14h00. La restitution de l'analyse des offres, faite par Mayenne Ingénierie aura lieu le 11/06/19 à 11h00.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Craon participera à hauteur de 50% des frais engagés pour la réfection des réseaux eaux pluviales.

*** Restitution de l'opération Argent de poche Avril 2019**

L'opération argent de poche a eu lieu du 8 au 19 avril 2019. Sept jeunes âgés entre 16 et 18 ans ont participé pour un total de 117h. Tout s'est très bien passé.

L'opération se déroulera de nouveau du 8 au 26 juillet 2019.

*** Restitution de la visite de M. le Sous-Préfet du 27/04/19**

Monsieur le Maire ainsi que quelques conseillers municipaux ont accueilli M. le Sous-Préfet le 27/04/19. Ils ont visité l'ensemble des bâtiments communaux et les élus ont présenté les travaux d'accessibilité réalisés.

*** Date Prochaine réunion du Conseil Municipal**

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 2 juillet 2019 à 20h30

La séance est levée le à 23h30.